

territoire canadien en éparpillant des débris, dont certains étaient radioactifs, sur une grande portion du nord canadien. En soulevant cette question à ce moment, et plus tard au sein du Sous-comité juridique, nous voulions attirer l'attention sur les conséquences internationales de l'incident, puisqu'il touche tous les pays, et proposer des mesures pour l'élaboration d'un régime international de normes de sécurité destiné à régir l'utilisation des génératrices nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique. Dans cette intention, nous avons fait un certain nombre de propositions.

Nous sommes heureux de constater qu'un grand nombre de ces propositions ont recueilli de larges appuis au Comité de l'espace extra-atmosphérique et que, lors de la 21e session, ses membres ont convenu de créer, dans le cadre du Sous-comité scientifique et technique, un groupe de travail composé de spécialistes chargés d'étudier les aspects techniques et les mesures de sécurité touchant l'utilisation des génératrices nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique. Par suite du consensus qui s'est dégagé au Comité de l'espace extra-atmosphérique, nous espérons que cet organisme approuvera cette décision de manière à ce que le groupe de travail puisse se réunir en février prochain, lors de la 16e session du Sous-comité scientifique et technique. Le rapport du Comité de l'espace extra-atmosphérique renferme également une demande visant à ce que les États de lancement préviennent les États menacés par un objet spatial en perdition porteur de génératrice nucléaire et susceptible de rentrer dans l'atmosphère. Monsieur le Président, nous estimons que ces recommandations, présentées par consensus par le Comité de l'espace extra-atmosphérique, démontrent que l'ONU reconnaît l'importance de cette grave question internationale et qu'elles tracent le cadre d'une action constructive qui bénéficiera à tous les pays. Nous appuyons vigoureusement ces recommandations et espérons que tous les États membres joindront leurs efforts à cette entreprise commune destinée à réduire au minimum les risques que présente à l'humanité et à l'environnement l'utilisation de génératrices nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique.

Toutefois, il est un domaine en particulier où nous regrettons le manque de progrès. Il s'agit de l'impasse dans laquelle se trouve la question de la radiodiffusion directe par satellite (RDS). Pendant de nombreuses années, la délégation du Canada, de concert avec d'autres délégations, s'est attachée à élaborer des principes destinés à régir la RDS. Pourtant, il n'a pas été possible de progresser davantage dans la rédaction de ces principes lors des sessions de 1978 du Sous-comité juridique et du Comité parapluie. Nous osons espérer que cette situation ne se reproduira pas l'année prochaine.

Pour conclure, Monsieur le Président, je voudrais déclarer que la délégation du Canada sera très heureuse de coparrainer la résolution d'ensemble sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique qui sera présentée en cette Commission par mon distingué collègue de la délégation de l'Autriche. Des progrès seront réalisés pendant l'année qui vient grâce à l'orientation claire que donne cette résolution. Pour sa part, le Canada s'engage à collaborer sans réserve à cette entreprise collective.